

RECOMMANDEE

V/lettre du	N/lettre du	N/réf.	Date
		AG 18.12.19 - PW/ND/2019.003	31/10/2019

Madame, Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames, Messieurs les Echevins,

Objet : Assemblée Générale Ordinaire – Mercredi 18 décembre 2018 – 10 h 00

Nous avons l'honneur de vous inviter à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre Association qui se tiendra **le mercredi 18 décembre 2019 à 10 heures au « Complexe Sportif de la Vellerie » (Excelsior) sis rue du Stade 33 à 7700 MOUSCRON**, et qui aura à son ordre du jour :

- 1° Approbation du plan stratégique 2020-2025.
- 2° Modifications statutaires.
- 3° Démission / Nomination d'administrateurs.
- 4° Prise de participation au sein de la SA Valodec.

La séance de l'assemblée générale est ouverte, en qualité d'observateurs, à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une commune associée à l'Intercommunale. En vue d'assurer la bonne organisation de l'assemblée générale, il est demandé aux personnes souhaitant assister à celle-ci d'en avertir – par courrier – le Président de l'Intercommunale pour le 18 novembre au plus tard. Sera joint à ce courrier un certificat de domicile démontrant que la personne est domiciliée sur le territoire de la commune associée. Les personnes non inscrites n'auront accès à l'assemblée générale que sur présentation du certificat de domicile ad hoc et dans la limite des places encore disponibles.

Afin de vous permettre de délibérer sur ces points lors de votre prochain Conseil Communal, vous trouverez, sous ce pli, les documents utiles. Quant au plan stratégique, vous l'avez reçu par voie électronique ce 22 octobre tel qu'approuvé par notre Conseil d'Administration du 16 octobre dernier.

Nous vous demandons de bien vouloir les mettre à disposition de **l'ensemble des conseillers communaux et prioritairement aux 5 représentants de votre commune** à notre Assemblée Générale. Ces derniers seront également avertis par pli séparé de l'envoi de cette information à votre commune.

.../...

Vous trouverez également en annexe une formule de mandat à nous renvoyer conformément aux statuts ainsi qu'une délibération « type ».

Nous vous invitons à inscrire ces points à l'ordre du jour de votre prochain Conseil Communal.

Nous vous rappelons également qu'une délibération du Conseil Communal ne peut être prise en considération que si la Commune est valablement représentée à l'Assemblée Générale.

Nous attirons votre attention sur le fait que, en vertu des dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, il vous appartient d'afficher la présente convocation et son ordre du jour dans les 48 heures de leur réception.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les Echevins, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pierre WACQUIER
Président